



GROUPE
L'IMMOBILIERE
NORMANDE

HONORAIRES D'AGENCE

Jusqu'à 50.000 € : 5.000 €

de 51.000 € à 99.000 € : 7.000 €

de 100.000 € à 149.000 € : 8.000 €

de 150.000 € à 199.000 € : 9.000 €

Au-delà de 200.000 € : 6 %

Honoraires pour les terrains : 7.000 €

*Les honoraires s'entendent TVA comprise au taux de 20 %
Nos honoraires sont à la charge du vendeur,
Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de
constitution du dossier de vente*

HONORAIRES DE LOCATION

<p>Honoraires de location d'habitation (par m² de surface habitable selon zone géographique du bien)</p>	<p style="text-align: center;"><u>Part locataire :</u> 11 €/m² décomposé comme suit : 8€ /m² pour frais de visite, constitution du dossier et rédaction du bail 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée</p> <p style="text-align: center;"><u>Part propriétaire :</u> 11 €/m² décomposé comme suit : 8€ /m² pour frais de visite, constitution du dossier et rédaction du bail 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée</p>
<p>Honoraires pour avenant au contrat de location</p>	<p>80,00 € TTC à la charge exclusive du locataire</p>
<p>Honoraires de location et rédaction pour garages, parking, boxes</p>	<p>100,00 € TTC à la charge exclusive du locataire</p>
<p>Honoraires de location et rédaction bail commercial, bail professionnel ou bail dérogatoire</p>	<p>10% du loyer annuel hors taxes à la charge exclusive du locataire</p>
<p>Honoraires de renouvellement de bail commercial et professionnel</p>	<p>8% du loyer annuel hors taxes à la charge exclusive du locataire</p>

HONORAIRE DE GESTION LOCATIVE

<p>Honoraires de gestion à la charge du propriétaire : Sur la base des encaissements mensuels</p>	<p>6 % HT</p>	<p>7.20% TTC</p>
<p>Honoraires supplémentaires à la charge du propriétaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la déclaration des revenus - Honoraires sur gestion de travaux 	<p>32,50 € HT Pour mémoire</p>	<p>39,00 € TTC Pour mémoire</p>
<p>Honoraires supplémentaires à la charge du locataire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais de relance (pour les baux hors loi de 1989) - Frais de relance pour non présentation d'attestation d'assurance 	<p>16,66 € HT 16,66 € HT</p>	<p>20,00 € TTC 20,00 € TTC</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Assurance loyers impayés (sur les encaissements et sous réserve de l'acceptation du dossier locataire) 		<p>3,50 % des encaissements</p>